

PASS VACCINAL

A PARTIR DU 24 JANVIER 2022

ACCES A LA BIBLIOTHÈQUE

Règles sanitaires



Le décret n° 20022-51 du 22 janvier 2022 impose aux bibliothèques la présentation du Pass pour les personnes à partir de 12 ans.

- **De 12 à 15 ans** : présentation d'un pass sanitaire
- **16 ans et +** : présentation d'un pass vaccinal

Un contrôle d'identité peut être effectué en cas de doute sur la concordance entre le pass vaccinal présenté et l'identité de la personne.

J'ai mon Pass

1

Je le présente à l'entrée de la bibliothèque à la personne habilitée.

L'accès aux collections se fait toujours dans le respect des règles sanitaires :

- port du masque obligatoire (dès 6 ans) ;
- désinfection des mains à l'entrée.

2

Je n'ai pas mon Pass

Je profite du service **Biblio Pass** de la bibliothèque :

- Je **choisis** mes livres via le catalogue en ligne (<https://st-sylvestre-pom.c3rb.org/>) ou par téléphone.
- Je **réserve** mes ouvrages et je **prends rendez-vous** pour les retirer aux horaires d'ouverture de la bibliothèque :

LES MARDIS : 17h00 - 18h00

LES MERCREDIS : 9H00 - 12H00 / 14H00 - 18H00

Par téléphone

LES JEUDIS : 17h00 - 18h00

Par mail

LES SAMEDIS : 9H00 - 12H00



05 53 01 96 84

bibliotheque@saintsylvestresurlot.com



PENSEZ A LA MEDIATHEQUE NUMERIQUE <https://md47.mediatheques.fr/>

Vous voulez vous inscrire ? Contactez-nous

